



DEMANDE D'ASSERMENTATION BARREAU DE L'OUTAOUAIS

N.B. : L'utilisation du genre masculin dans le présent formulaire vise strictement à alléger le texte.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à une assermentation par le Barreau de l'Outaouais, vous devez avoir complété avec succès votre stage Barreau. Il est impératif que votre stage se soit déroulé sous la supervision d'un maître de stage pratiquant le droit dans la région de la Capitale nationale (district de Gatineau et Ottawa).

Date de la fin du stage : _____ Réussite du stage : ☐ Oui

Coordonnées du stagiaire

Nom du stagiaire : _____

Adresse résidentielle : _____

Téléphone résidentiel : _____ Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Coordonnées du maître de stage

Nom du maître de stage : _____

Cabinet ou employeur : _____

Adresse du bureau : _____

Lieu du stage : _____

Téléphone professionnel : _____

Adresse courriel : _____

Documentation à fournir

Vous devez joindre au présent formulaire votre **capsule biographique** rédigée à la troisième personne du singulier, faisant sommairement état de votre parcours académique, votre expérience de stage et vos objectifs de carrière (environ 250 mots).

Le Barreau de l'Outaouais vous offrira votre premier rabat ! Vous devrez prévoir l'utilisation d'une toge pour les fins de la cérémonie de prestation de serment. Si vous n'avez pas de toge ou s'il n'est pas possible d'emprunter la toge d'un confrère ou d'une consœur, une **toge de location** est disponible auprès du Barreau de l'Outaouais, moyennant des frais de nettoyage de 25,00 \$.

Cérémonie de prestation de serment

Sauf exceptions, toutes les assermentations ont lieu le **vendredi à 17h00** et sont dirigées par notre bâtonnier Me Christian Tanguay.

Veuillez sélectionner la date la plus rapprochée suivant la fin de votre stage parmi les dates proposées par le Barreau de l'Outaouais pour 2025-2026 :

(Svp cochez un seul choix)

☐ 27 juin 2025

☐ 5 décembre 2025

☐ 11 juillet 2025

☐ 16 janvier 2026

☐ 8 août 2025

☐ 20 février 2026

☐ 26 septembre 2025
(Me Andrée-Anne Tremblay, bâtonnière sortante)

☐ 20 mars 2026

☐ 17 octobre 2025

☐ 24 avril 2026

☐ 14 novembre 2025

☐ 22 mai 2026

Envoi du formulaire d'inscription

Dès que la date de fin de votre stage sera connue, veuillez retourner votre formulaire complété à la coordination du Barreau de l'Outaouais à l'adresse courriel suivante :
coordonnatrice@barreauoutaouais.qc.ca

Un accusé de réception vous sera envoyé dans les jours suivants l'envoi de votre formulaire.

RÈGLES ET CONDITIONS RELATIVES AUX CÉRÉMONIES D'ASSERMENTATION DU BARREAU DE L'OUTAOUAIS

LIEU ET INVITÉS

En principe, toute cérémonie d'assermentation a lieu au palais de justice de Gatineau. Le nombre d'invités est habituellement limité à 10 personnes par stagiaire, mais celui-ci peut varier selon les circonstances. Un courriel d'instructions indiquant le nombre d'invités permis et le lieu de la cérémonie vous sera acheminé dans les jours précédant votre assermentation.

PONCTUALITÉ

La cérémonie de prestation de serment débutera à 17h00. Prière d'aviser vos invités d'être ponctuels afin de pouvoir débuter la cérémonie à l'heure en présence de tous et toutes.

La présence des nouveaux assermentés est requise à compter de 16h50 aux fins de recevoir des instructions relatives à la cérémonie.

TOGE ET RABAT

Pour conserver le décorum propre à une telle cérémonie, les collègues avocats doivent porter la toge et le rabat. Quant à eux, les stagiaires devant être assermentés devront porter la toge également seulement. Le rabat leur sera apposé après avoir prêté serment.

PHOTOS ET VIDÉOS

À moins d'avis contraire de la part d'une personne présente, il est permis de prendre des photos et de filmer durant la cérémonie à l'intérieur de la salle.

DISCOURS DU MAÎTRE DE STAGE

Il est important que le maître de stage soit présent lors de la cérémonie d'assermentation de son stagiaire. Le maître de stage sera invité à prononcer un discours de quelques mots sur son stagiaire suivant la prestation de serment.

DISCOURS

Suivant votre prestation de serment, vous serez à votre tour invité à prononcer un discours de quelques mots. Profitez de ce moment pour remercier votre maître de stage, les représentants du Barreau, votre famille et vos amis !